

## Compte rendu de séance du Conseil Municipal

### Séance du 24 Septembre 2020

L' an 2020 et le 24 Septembre à 20 heures , le Conseil Municipal de la commune de Vireux Molhain, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances ,salle du conseil municipal sous la présidence de DEVRESSE Jean Pol Maire

**Présents** : M. DEVRESSE Jean Pol, Maire, Mmes : FLODROPS Ingrid, FRAINCART Aurore, GANTOIS Renée, GUMEZ Sandrine, HELLEBOUT Ludivine, LAIR Gislaine, PROFILI Maria Lina, MM : BRAIBANT Jean Louis, CLAUDET Franck, DENIS Frédéric, LAURENT Fabrice, MASSON Romain, RASQUIN Fabrice

**Excusé(s)** : M. HUSSON Philippe

#### **Nombre de membres**

- Afférents au Conseil municipal : 15
- Présents : 14

**Date de la convocation** : 11/09/2020

**Date d'affichage** : 11/09/2020

#### **Acte rendu exécutoire**

après dépôt en Préfecture

le : 30/09/2020

et publication ou notification

du : 30/09/2020

**A été nommé (e) secrétaire** : Mme FLODROPS Ingrid

#### **Ordre du jour**

- 1°) Affaires financières et comptables
- 2°) Cotisations à l'association des communes forestières et au Parc Naturel Régional
- 3°) Avenant à la convention financière avec le Centre Social Le Lien
- 4°) Vente d'un terrain rue Méhul
- 5°) Proposition d'acquisition d'un terrain par Télédiffusion de France
- 6°) Vente des parcelles 6 et 8 du lotissement du Béchu

**réf : 2020-082 Tarif municipal 2020**

Le Conseil Municipal,

Après délibération et vote à l'unanimité,

**DECIDE** d'ajouter le tarif suivant pour la location du relais VTT : - 12 ans séjour gratuit

A l'unanimité (pour : 14 contre : 0 abstentions : 0)

**réf : 2020-083 Récompenses du concours des maisons fleuries 2020**

Le Conseil Municipal,

Après délibération et vote à l'unanimité,

**DECIDE** de fixer les prix du concours des maisons fleuries 2020 comme suit :

1 bon de 100 €

4 bons de 50 €

4 bons de 25 €

38 bons de 20 €

A l'unanimité (pour : 14 contre : 0 abstentions : 0)

**réf : 2020-084 Ouverture virement de crédits budget principal commune DM 1**

Le Conseil Municipal,

Après délibération et vote à l'unanimité,

**DECIDE** d'ouvrir et virer les crédits suivants :

**Budget commune :**

**Section d'investissement**

Dépenses

|                              |             |
|------------------------------|-------------|
| 2113 terrain aménagé         | 5 750.00    |
| 21318 bâtiment               | - 45 000.00 |
| 2132 immeubles de rapport    | 42 000.00   |
| 2151 voiries                 | 20 300.00   |
| 2183 matériel informatique   | - 2 750.00  |
| 2315 installations rue 18 06 | 90 000.00   |
| 020 dépenses imprévues       | - 8 000.00  |

-----  
102 300.00

Recettes

|                            |           |
|----------------------------|-----------|
| 1323 Conseil Départemental | 30 000.00 |
| 021 prélèvement            | 72 300.00 |

-----  
102 300.00

**réf : 2020-087 Cotisation 2020 à l'association des communes forestières**  
Le Conseil Municipal,

Après délibération et vote à l'unanimité,

**DECIDE** de régler la cotisation 2020 à l'association des communes forestières de 108 € et 35 € d'abonnement.

A l'unanimité (pour : 14 contre : 0 abstentions : 0)

**réf : 2020-088 Cotisation 2020 au Parc Naturel Régional**

MM DEVRESSE et DENIS ne prennent pas part aux délibérations et au vote.

Le Conseil Municipal,

Après délibération et vote à l'unanimité,

**DECIDE** de verser au Parc Naturel Régional la cotisation 2020 de 1530 €.

A l'unanimité (pour : 12 contre : 0 abstentions : 0)

**réf : 2020-089 Avenant à la convention financière avec ADV Le Lien**

Le Conseil Municipal,

Vu la délibération du Conseil Municipal du 12.12.2019 autorisant le Maire à signer la convention financière 2020 avec l'ADV Le Lien Centre Social,

Considérant le courrier du 22.06.2020 du Centre Social Le Lien demandant la baisse de la subvention 2020 passant de 112 690 € à 95 292 €,

Après délibération et vote à l'unanimité,

**DECIDE** d'autoriser le Maire à signer l'avenant n°1 de la convention financière avec l'ADV Le Lien Centre Social portant la subvention 2020 à 95 292 €.

A l'unanimité (pour : 14 contre : 0 abstentions : 0)

**réf : 2020-090 Vente d'un terrain rue Méhul**

Le Conseil Municipal,

Vu la demande d'acquisition d'un terrain de Mr et Mme TANGUY Baptiste situé rue Méhul,

Considérant qu'il n'y a pas de desserte à usage du public sur le terrain,

Considérant qu'il n'y a aucun réseaux sous le terrain,

Vu la délibération du Conseil Municipal du 3.06.2020 vendant un terrain à Mr et Mme TANGUY,

A l'unanimité (pour : 14 contre : 0 abstentions : 0)

**réf : 2020-093 Vente de la parcelle 8 du lotissement du béchu à Mr ESTEBAN et Mme BERG**  
**Parcelle 8**

Le Conseil Municipal,  
Considérant la demande d'acquisition de la parcelle 8 du lotissement du béchu de Mr ESTEBAN et Mme BERG Estelle,  
Considérant les délibérations du Conseil Municipal du 12/02/2018 fixant le prix de vente des parcelles,

Après délibération et vote à l'unanimité,

**DECIDE** de vendre à Mr ESTEBAN et Mme BERG Estelle la parcelle 8 du lotissement du béchu située rue Gendarme DANTHINE à Vireux Molhain cadastrée section B 472 de 753 m2 de terrain constructible à 12.50 €HT soit 15 €TTC le m2.

**DECIDE** de donner tout pouvoir à Monsieur Le Maire en vue de signer tout acte relatif à cette vente.

A l'unanimité (pour : 14 contre : 0 abstentions : 0)

**réf : 2020-094 Bail professionnel avec Mme LEWDEN**  
Le Conseil Municipal,

Après délibération et vote à l'unanimité,

**DECIDE** d'autoriser Le Maire à signer un bail professionnel avec Mme LEWDEN Inès pour louer un cabinet médical avec salle d'attente rue de la gare à compter du 01.10.2020 pendant 6 années pour un loyer gratuit du 01.10.2020 au 30.09.2021, un loyer de 187.13 € du 01.10.2021 au 30.09.2022 et un loyer de 374.27 € à compter du 01.10.2022.

A l'unanimité (pour : 14 contre : 0 abstentions : 0)

**réf : 2020-095 Bail professionnel avec Mme JOURDA**  
Le Conseil Municipal,

Après délibération et vote à l'unanimité,

**DECIDE** d'autoriser Le Maire à signer un bail professionnel avec Mme JOURDA Emilie pour louer un cabinet médical avec salle d'attente rue de la gare à compter du 01.10.2020 pendant 5 années pour un loyer gratuit du 01.10.2020 au 31.03.2021, un loyer de 371.51 € à compter du 01.04.2021.

A l'unanimité (pour : 14 contre : 0 abstentions : 0)

**réf : 2020-100 Délégation pour ester en justice**

Le Conseil municipal,

Considérant le courrier du 06/08/2020 de Mme DUPRE huissier de justice concernant une audience du tribunal judiciaire de Charleville le 5.10.2020 référencée 190990LD107,

Après délibération et vote à l'unanimité,

**DECIDE** de donner délégation à Mr Le Maire pour ester en justice et représenter les intérêts de la commune dans l'affaire ci-dessus référencée.

A l'unanimité (pour : 14 contre : 0 abstentions : 0)

**réf : 2020-101 Désignation des membres du syndicat intercommunal d'aménagement de la Chiers**

Le Conseil municipal,

Après délibération et vote à l'unanimité,

**DECIDE** de nommer MM DEVRESSE Jean Pol - BRAIBANT Jean Louis - DENIS Frédéric - RASQUIN Fabrice membres titulaires du SIAC et Mr CLAUDET Franck - Mmes GUMEZ Sandrine - LAIR Gislaïne - FLODROPS Ingrid membres suppléants du SIAC.

A l'unanimité (pour : 14 contre : 0 abstentions : 0)

**Questions diverses :**

NEANT

**Complément de compte-rendu:**

Mr DENIS demande des informations sur la vente du château de Hierges. Mr Le Maire informe que la communauté de communes réfléchit sur la possibilité de son acquisition.

Mme GUMEZ demande de préciser que l'on peut prendre RDV pour se rendre en mairie après 17h et peut être voir si l'on ne peut pas étendre l'horaire jusque 18h au moins une fois par semaine.

Mr DEVRESSE informe que le lot 2 pourrait bientôt être vendu au lotissement du Béchu. et que la salle du local de repli pourrait être vendue par EDF.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h58.

En mairie, le 01/10/2020

Le secrétaire

Mme FLODROPS Ingrid

